

CAHIER DES CHARGES

QUALIFICATIFS REGIONAUX JEUNES

Mise à Jour : 1^{er} février 2017.

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports COMITE REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

> 50, Avenue Saint-Ruf 84000 - AVIGNON Tel 04 90 86 37 05 Fax 04 90 14 60 28

> > -0*0-

ORGANISATION DES QUALIFICATIFS REGIONAUX JEUNES.



I : ORGANISATEUR :

Le Comité Départemental dont la candidature a été retenue par le Comité Directeur du Comité Régional PACA pour l'organisation d'un Qualificatif ou d'un Championnat Régional doit répondre du respect du présent cahier des charges, sans lequel cette organisation ne lui aurait pas été confiée.

Le Comité Départemental s'engage à confier l'organisation de cette manifestation aux seuls clubs agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale, bénéficiaires d'une dérogation temporaire accordée par le Maire de la Commune concernant les boissons de 2ème et de 3ème groupes.

Vis à vis du Comité Régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, il est et demeurera son interlocuteur UNIQUE.

II : DEMARCHES PREPARATOIRES :

Pour assurer l'organisation de la compétition qui vous est ainsi confiée, le COMITE REGIONAL vous recommande :

A.- la réalisation d'un dossier spécifique à votre Championnat (plaquette), en vue d'assurer la promotion de votre manifestation auprès :

- de la Municipalité où doit se dérouler le championnat.
- du Conseil Départemental du Département.
- du Conseil Régional de la région dont vous dépendez.
- de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- du Comité Départemental Olympique et Sportif.
- des partenaires privés.
- des médias.
- **B.** de procéder à l'élaboration d'un budget prévisionnel afin d'évaluer le coût de la manifestation.
- C.- de prévoir si possible, des lots (coupes, trophées, cadeaux) pour les divers compétiteurs qualifiés pour les Championnats de France.
- **D.-** de prévoir l'information des divers comités départementaux du Comité Régional ainsi que de la presse :
 - Accueil (lieu, moyens d'accès, parking).
 - Le comité départemental organisateur de la manifestation devra communiquer aux autres comités :
 - La liste des hébergements à proximité pour ceux qui souhaiteraient arriver la veille de la manifestation.
 - Les menus proposés pour les jeunes et leurs éducateurs à l'aide d'un formulaire d'inscription qui leur sera retourné avant la date butoir mentionnée.
- **E.-** de vérifier que les installations que vous allez utiliser durant le championnat ou le qualificatif ont reçu l'avis favorable de la Municipalité (s'il s'agit d'installations municipales) et/ou de la commission départementale de sécurité (installations privées).
 - F.- de prévoir une antenne de secours durant le championnat.
- **G.-** de choisir un service de gardiennage approprié pour la surveillance de vos installations et des divers parkings mis à la disposition des joueurs et spectateurs.
- **H.-** d'organiser une réunion préparatoire avec un responsable municipal et un responsable du club local en présence d'un membre de la commission sportive régionale au moins **deux** mois avant la compétition.
- **I.-** de s'assurer de la présence des services techniques de la commune ou de toutes autres personnes responsables du maintien du site en bon état (sécurité, propreté).
- **J.-** de veiller à la présence de sanitaires <u>en nombre suffisant</u> à proximité immédiate des aires de jeu.
- **k.** de prévoir des barrières en nombre suffisant pour ceinturer les aires de jeux pour éviter l'envahissement par les spectateurs.
- **L.** de prévoir la mise à disposition d'un local à proximité des aires de jeu afin d'organiser les éventuelles réunions de jury, de permettre les essayages des tenues pour les joueurs qualifiés et d'entreposer les lots et récompenses.

III: VISITE DU SITE :

Deux membres élus de la commission technique et sportive seront chargés par le Comité Directeur du Comité Régional pour la durée du mandat électif de visiter le site retenu par le Comité organisateur.

Cette visite devra s'effectuer au minimum deux mois avant la date du qualificatif de Ligue.

IV: DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT OU QUALIFICATIF:

A.- ACCUEIL

a) <u>fléchage:</u>

L'accès sera facilité par un fléchage spécifique à la manifestation, suffisamment lisible par tous les arrivants d'où qu'ils viennent.

b) <u>Equipement du podium ou de la table de marque :</u>

Réserver tables et chaises en nombre suffisant.

Prévoir un branchement électrique pour l'informatique.

Le comité organisateur fournira les consommables de bureau (papeterie, agrafeuse, ciseaux etc...) nécessaires aux délégués.

B.- POINT PRESSE.

N'oubliez pas la presse. Privilégiez les relations avec tous les journalistes qui auront demandé à être accrédités pour couvrir votre manifestation : Réservez-leur le meilleur accueil.

Une personne du Comité Organisateur doit être désignée pour assurer la liaison avec ceux-ci.

Il est recommandé de mettre à leur disposition les résultats des parties au fur et à mesure de leur achèvement en utilisant de préférence l'informatique voire de leur faciliter l'accès à ces informations.

C.- TERRAINS : TRACAGE DES JEUX

a) Nombre:

3 aires de jeux parfaitement ceinturées par des barrières ou autres devront être préparées, chaque aire de jeux devant comporter un minimum de 4 jeux.

- 1 aire spécifique pour les juniors
- 1 aire spécifique pour les cadets
- 1 aire spécifique pour les minimes

b) Dimensions:

Jeu - 15 m x 4 m et ligne de jeu à 1 m si possible de tout obstacle.

c) Equipement:

Prévoir un responsable du club organisateur pour la remise en place des ficelles défectueuses.

Chaque aire de jeu est délimitée par une ficelle.

Chaque aire de jeu doit être sécurisée par des butoirs et des barrières.

Les jeux en prolongement doivent impérativement être séparés par des butoirs. En ce cas, prévoir des lignes de jeu de part et d'autre des butoirs.

Une aire d'au minimum 4 jeux doit être parfaitement éclairée.

D.- CARRE D'HONNEUR

Une aire de 4 jeux minimum doit être réservée, pour le carré d'honneur, parfaitement éclairée et ceinturée de barrières.

Les jeux doivent être tracés. Les lignes de jeu doivent être matérialisées par des ficelles. La distance entre les côtés du périmètre extérieur et ceux des jeux tracés, sera de 4 mètres avec minimum de 1 mètre suivant les disponibilités de l'ensemble des terrains. (se référer à la réglementation en vigueur depuis janvier 2007, tant à pétanque qu'au jeu provençal).

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je, soussigné,	
Président du Comité	
déclare avoir pris connaissance du cahier c du Qualificatif ou Championnat Régional c	i après désigné
Et en accepter les stipulations et conditions Délivré à :	
LE:	
LL.	
CACHET DU COMITE	SIGNATURE DU PRESIDENT
Pris connaissance et avis favorable.	

SIGNATURE DU MAIRE

CACHET DE LA MAIRIE